



**COMPTE - RENDU SUCCINCT
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2022
(article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

Présidence : Monsieur Philippe Emmanuel

En exercice : 29

Présents : 21 jusqu'au point 3.1 ; puis 22 jusqu'au point 3.6 ; puis 23 jusqu'à la fin du Conseil.

Votants : 27 jusqu'au point 3.1 ; puis 28 jusqu'à la fin du Conseil.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs EMMANUEL – BUCHER – MENGELLE-TOUYA – RAMALHO (à partir du point 3.7) – NOVILLO — SELLEM — STOOS — HOURTOLOU (à partir du point 3.2) — D'ASTA – LEMOINE J. – DA COSTA – BOYE — LE GUELLAUT – POLLION — GAMPACKAT — DEFRANCE – LE DOUAREC — ROQUELLE – VILLAIN — JACOB – GISQUET — MARTEAU – EDEYER.

ABSENTS EXCUSES :

Madame Hélène RAMALHO avait donné pouvoir à Monsieur MENGELLE TOUYA, jusqu'au point 3.6.

Monsieur MAGNIER avait donné pouvoir à Monsieur SELLEM.

Madame DE CAMPOS avait donné pouvoir à Madame D'ASTA.

Monsieur LESQUELIN avait donné pouvoir à Madame BUCHER.

Monsieur LE PAVEC avait donné pouvoir à Monsieur GISQUET.

Madame LOTODE avait donné pouvoir à Monsieur EDEYER.

ABSENT :

Madame BERNARD.

Le Conseil Municipal,

Après avoir désigné M. Mengelle Touya comme secrétaire de séance.

I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 24 MARS 2022

En raison de l'arrivée tardive des demandes de modifications, et afin d'y porter toute l'attention nécessaire, ce PV sera approuvé à l'occasion du prochain Conseil Municipal.

II. LISTE DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE LA DELEGATION DU 16/06/2021

2022_016_ADM Demande de subvention DSIL 2022

2022_017_ENF Règlement intérieur salle jeunes

2022_018_ENF Convention salle jeunes Neauphle le Château

III. FINANCES

3.1 Approbation du compte de gestion 2021 Budget annexe Eau Potable

1-Section d'investissement		2-Section de fonctionnement	
Dépenses	0.00 €	Dépenses	0.00 €
Recettes	0.00 €	Recettes	0.00 €
Excédent exercice 2020	+ 75 683.76 €	Excédent exercice 2020	+ 1 282 211.30 €
Transfert au budget communal	- 75 683.76 €	Transfert au budget communal	- 1 282 211.30 €
Résultat de clôture	0.00 €	Résultat de Clôture	0.00 €

⇒ **APPROUVE** le compte de gestion du budget annexe Eau Potable 2021 du Receveur Municipal, dont les écritures et les résultats de clôture sont identiques au compte administratif 2021

1-Section d'investissement		2-Section de fonctionnement	
Dépenses	0.00 €	Dépenses	0.00 €
Recettes	0.00 €	Recettes	0.00 €
Excédent exercice 2020	+ 75 683.76 €	Excédent exercice 2020	+ 1 282 211.30 €
Transfert au budget communal	- 75 683.76 €	Transfert au budget communal	- 1 282 211.30 €
Résultat de clôture	0.00 €	Résultat de Clôture	0.00 €

3.2 Approbation du compte administratif du Budget annexe Eau Potable 2021

1-Section d'investissement		2-Section de fonctionnement	
Dépenses	0.00 €	Dépenses	0.00 €
Recettes	0.00 €	Recettes	0.00 €
Excédent exercice 2020	+ 75 683.76 €	Excédent exercice 2020	+ 1 282 211.30 €
Transfert au budget communal	- 75 683.76 €	Transfert au budget communal	- 1 282 211.30 €
Solde de clôture	0.00 €	Excédent	0.00 €

Pour mémoire les restes à réaliser de la section d'investissement sont les suivants :

Reste à réaliser	
Dépenses	0.00 €
Recettes	0.00 €

1-Section d'investissement		2-Section de fonctionnement	
Dépenses	0.00 €	Dépenses	0.00 €
Recettes	0.00 €	Recettes	0.00 €
Excédent exercice 2020	+ 75 683.76 €	Excédent exercice 2020	+ 1 282 211.30 €
Transfert au budget communal	- 75 683.76 €	Transfert au budget communal	- 1 282 211.30 €
Solde de clôture	0.00 €	Excédent	0.00 €

Pour mémoire les restes à réaliser de la section d'investissement sont les suivants :

<u>Reste à réaliser</u>	
Dépenses	0.00 €
Recettes	0.00 €

3.3 Approbation du compte de gestion 2021

1-Section d'investissement		2-Section de fonctionnement	
Dépenses	1 859 424.86 €	Dépenses	5 668 847.75 €
Recettes	1 143 457.83 €	Recettes	6 664 754.64 €
Déficit exercice 2020	719 519.33 €	Excédent exercice 2020	4 282 938.82 €
Dont reprise budget annexe Eau Potable	+ 75 683.76 €	Dont reprise budget annexe Eau Potable	+ 1 282 211.30 €
Déficit	1 435 486.36 €	Excédent	5 278 845.71 €

⇒ **APPROUVE** le compte de gestion 2021 du Receveur Municipal, dont les écritures et les résultats de clôture sont identiques au compte administratif 2021

1-Section d'investissement		2-Section de fonctionnement	
Dépenses	1 859 424.86 €	Dépenses	5 668 847.75 €
Recettes	1 143 457.83 €	Recettes	6 664 754.64 €
Déficit exercice 2020	719 519.33 €	Excédent exercice 2020	4 282 938.82 €
Dont reprise budget annexe Eau Potable	+ 75 683.76 €	Dont reprise budget annexe Eau Potable	+ 1 282 211.30 €
Déficit	1 435 486.36 €	Excédent	5 278 845.71 €

3.4 Approbation du compte administratif 2021

1-Section d'investissement		2-Section de fonctionnement	
Dépenses	1 859 424.86 €	Dépenses	5 668 847.75 €
Recettes	1 143 457.83 €	Recettes	6 664 754.64 €
Déficit exercice 2020	719 519.33 €	Excédent exercice 2020	4 282 938.82 €
Dont reprise budget annexe Eau Potable	+ 75 683.76 €	Dont reprise budget annexe Eau Potable	+ 1 282 211.30 €
Déficit	1 435 486.36 €	Excédent	5 278 845.71 €

Pour mémoire les restes à réaliser de la section d'investissement sont les suivants :

<u>Reste à réaliser</u>	
Dépenses	464 767.41 €
Recettes	1 906 740.44 €

⇒ **ADOpte** le compte administratif 2021 de la Commune lequel présente les résultats suivants :

1-Section d'investissement		2-Section de fonctionnement	
Dépenses	1 859 424.86 €	Dépenses	5 668 847.75 €
Recettes	1 143 457.83 €	Recettes	6 664 754.64 €
Déficit exercice 2020	719 519.33 €	Excédent exercice 2020	4 282 938.82 €
Dont reprise budget		Dont reprise budget	

annexe Eau Potable	+ 75 683.76 €	annexe Eau Potable	+ 1 282 211.30 €
Déficit	1 435 486.36 €	Excédent	5 278 845.71 €

Pour mémoire les restes à réaliser de la section d'investissement sont les suivants :

Reste à réaliser	
Dépenses	464 767.41 €
Recettes	1 906 740.44 €

3.5 Approbation du Budget primitif 2022

- ⇒ **ADOpte** le budget primitif 2022 par chapitre en section de fonctionnement qui s'élève en dépenses et en recettes à :
- Section de fonctionnement : 12 133 761.50 €
- ⇒ **ADOpte** l'opération suivante :
- 13 Réaménagement du centre culturel Frontenac :
 - Dépenses : 8 233.20 €
- ⇒ **ADOpte** l'opération suivante :
- 14 Réfection Eglise de Jouars :
 - Dépenses : 43 502.22 €
- ⇒ **ADOpte** l'opération suivante :
- 15 Réaménagement Gai Relais BNP
 - Dépenses : 355 934.15 €
- ⇒ **ADOpte** l'opération suivante :
- 18 Opérations foncières
 - Dépenses : 900 000.00 €
- ⇒ **ADOpte** l'opération suivante :
- 21 Réfection des voiries communales
 - Dépenses : 672 652. 26 €
- ⇒ **ADOpte** l'opération suivante :
- 50 Crèche
 - Dépenses : 330 000.00€
- ⇒ **ADOpte** l'opération suivante :
- 51 Parc de loisirs multi activités..... 1 290 794.00 €
- ⇒ **ADOpte** l'opération suivante :
- 52 Voies douces 387 665 57 €
- ⇒ **ADOpte** l'opération suivante :
- 53 Rénovation du bâtiment JP3 incendié 274 659.63 €
- ⇒ **ADOpte** l'opération suivante :
- 55 Aménagements du cimetière 50 000.00€
- ⇒ **ADOpte** l'opération suivante :
- 57 Gymnase Phelypeaux..... 1 049 300.00 €
- ⇒ **ADOpte** l'opération suivante :
- 123 Travaux Vidéo-protection 165 000.00 €
- ⇒ **ADOpte** par chapitre et par opération la section d'investissement :
- Section d'investissement : 8 722 456.75 €€

3.6 Vote des taux de la fiscalité directe locale 2022

	Rappel taux 2021	Proposition taux 2022
Taxe foncière sur les propriétés bâties	19,94 %	19.94 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	84,48 %	84.48 %

⇒ **FIXE** les taux des 2 taxes locales pour l'exercice 2022 comme suit :

	Taux 2022
Taxe foncière sur les propriétés bâties	19.94 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	84.48 %

3.7 Avance sur subvention au CCAS

⇒ **DECIDE** d'allouer au CCAS un premier acompte de 90 000€ sur subvention 2022

IV. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

4.1 Approbation du règlement intérieur de l'Espace Coworking

⇒ **VALIDE** l'approbation du règlement intérieur de l'Espace Coworking, tel qu'annexé ce jour.

⇒ **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer les démarches et à signer tous les documents afférents à la présente délibération.

4.2 Approbation des Conditions Générales de Vente de l'Espace Coworking

⇒ **DECIDE** l'approbation des conditions générales de vente de l'Espace Coworking, telles qu'annexé ce jour.

⇒ **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer les démarches et à signer tous les documents afférents à la présente délibération.

V. RESSOURCES HUMAINES

5.1 Suppression et recréation de l'ensemble des postes existants dans la Collectivité

⇒ **DECIDE** de supprimer tous les postes de la collectivité

⇒ **DECIDE de créer :**

EMPLOIS PERMANENTS TITULAIRES

Filière administrative

- 1 emploi de DGS au grade d'attaché principal
- 1 Poste attaché principal congé spécial
- 2 emplois au service finances ouverts aux fonctionnaires relevant du cadre d'emploi des rédacteurs
- 1 emploi au service finances ouvert aux fonctionnaires sur des cadres d'emploi des adjoints administratifs ou des rédacteurs.

L'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction publique. Dont la rémunération pourra être comprise entre l'IB 367 à 542 en fonction de l'expérience du candidat

- 1 emploi assistant du Maire et du DGS ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emploi des attachés.

L'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction publique. Dont la rémunération pourra être comprise entre l'IB 791 à 896 en fonction de l'expérience du candidat

- 1 emploi responsable des affaires générales ouverts aux fonctionnaires relevant du cadre d'emploi des rédacteurs
- 2 emplois de gestionnaires des affaires générales ouverts aux fonctionnaires relevant du cadre d'emploi des adjoints territoriaux administratifs
- 2 emplois au service ressources humaines ouverts aux fonctionnaires relevant du cadre d'emploi des adjoints territoriaux administratifs ou celui des rédacteurs

- 1 emploi de chargé de mission biodiversité ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emploi des rédacteurs

- 1 emploi de gestionnaire espace coworking ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs ou des rédacteurs.

L'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction publique. Dont la rémunération pourra être comprise entre l'IB 367 à 604 en fonction de l'expérience du candidat

- 1 emploi de responsable service scolaire ouvert aux fonctionnaires relevant du grade d'emploi des adjoints administratifs

- 1 emploi d'adjoint de la directrice du service cadre de vie aménagement ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs ou des rédacteurs.

L'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction publique. Dont la rémunération pourra être comprise entre l'IB 367 à 558 en fonction de l'expérience du candidat

- 1 emploi de gestionnaire du l'urbanisme ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emploi des adjoint administratifs

L'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction publique. Dont la rémunération pourra être comprise entre l'IB 367 à 486 en fonction de l'expérience du candidat

- 2 emplois au service CCAS ouverts aux fonctionnaires relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs ou des rédacteurs.

L'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction publique. Dont la rémunération pourra être comprise entre l'IB 367 à 558 en fonction de l'expérience du candidat

- 1 emploi de responsable du service communication ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs ou des rédacteurs

L'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction publique. Dont la rémunération pourra être comprise entre l'IB 367 à 563 en fonction de l'expérience du candidat

- 1 emploi d'assistante du service technique ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs ou des rédacteurs

L'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction publique. Dont la rémunération pourra être comprise entre l'IB 367 à 500 en fonction de l'expérience du candidat

- 1 emploi de gestionnaire agence postale communal ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs
L'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction publique. Dont la rémunération pourra être comprise entre l'IB 367 à 432 en fonction de l'expérience du candidat

Filière Technique

- 1 emploi de Responsable du centre technique municipal ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emploi des techniciens
- 1 emploi d'adjoint de responsable du service technique municipal ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs ou agent de maîtrise
- 1 emploi de directeur du pôle cadre de vie aménagement ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emploi des techniciens
- 1 secrétaire technique ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques
- 4 emplois d'agent espaces verts ouverts aux fonctionnaires relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux
L'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction publique. Dont la rémunération pourra être comprise entre l'IB 367 à 432 en fonction de l'expérience du candidat
- 2 emplois d'agent de la voirie ouverts aux fonctionnaires relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux
L'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction publique. Dont la rémunération pourra être comprise entre l'IB 367 à 432 en fonction de l'expérience du candidat
- 3 emplois d'agent du bâtiment ouverts aux fonctionnaires relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux
L'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction publique. Dont la rémunération pourra être comprise entre l'IB 367 à 432 en fonction de l'expérience du candidat
- 1 emploi agent gestionnaire des infractions et contentieux ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux
L'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction publique. Dont la rémunération pourra être comprise entre l'IB 367 à 432 en fonction de l'expérience du candidat
- 1 emploi de coordinateur sportif ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux
L'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction publique. Dont la rémunération pourra être comprise entre l'IB 367 à 432 en fonction de l'expérience du candidat
- 15 emplois d'agent d'entretien/restauration ouverts aux fonctionnaires relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux
L'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction publique. Dont la rémunération pourra être comprise entre l'IB 367 à 432 en fonction de l'expérience du candidat
- 1 emploi d'ASVP ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux
- 1 emploi de responsable service informatique ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux

L'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction publique. Dont la rémunération pourra être comprise entre l'IB 367 à 432 en fonction de l'expérience du candidat

Filière sociale

- 7 emplois d'ATSEM au grade d'agent territorial ouverts aux fonctionnaires relevant du cadre d'emploi des agents spécialisés des écoles maternelles.
L'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction publique. Dont la rémunération pourra être comprise entre l'IB 368 à 404 en fonction de l'expérience du candidat

Filière animation

- 1 emploi de coordinateur ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux ou des animateurs
- 2 emplois de directeur ouverts aux fonctionnaires relevant du cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux ou des animateurs
L'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction publique. Dont la rémunération pourra être comprise entre l'IB 368 à 597 en fonction de l'expérience du candidat
- 4 emplois de directeur adjoint ouverts aux fonctionnaires relevant du cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux ou des animateurs
L'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction publique. Dont la rémunération pourra être comprise entre l'IB 368 à 500 en fonction de l'expérience du candidat
- 24 emplois d'adjoint d'animation ouverts aux fonctionnaires relevant du cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux
L'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction publique. Dont la rémunération pourra être comprise entre l'IB 368 à 432 en fonction de l'expérience du candidat

Filière sécurité

- 1 emploi de responsable du service police municipale ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emploi des brigadiers chefs
- 2 emplois de policier municipal ouverts aux fonctionnaires relevant du cadre d'emploi des gardiens brigadiers

Filière culturelle

- 1 emploi de responsable de centre culturel patrimoine ouverts aux fonctionnaires relevant du cadre d'emploi des bibliothécaires
- 1 emploi de bibliothécaire ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emploi des assistantes territoriales de conservation du patrimoine
- 2 emplois de bibliothécaire ouverts aux fonctionnaires relevant du cadre d'emploi des adjoints du patrimoine
L'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction publique. Dont la rémunération pourra être comprise entre l'IB 368 à 558 en fonction de l'expérience du candidat

EMPLOI NON PERMANENT CONTRACTUEL

- 1 emploi de chef de projets petite ville de demain au grade d'attaché, pour répondre au dispositif petite ville de demain

- 1 emploi de manager de commerce sur un grade de catégorie A ou B, dans le cadre de la redynamisation du centre-ville
- 2 apprentis
- 2 agents médiathèque en catégorie C à temps non complet en accroissement d'activité sur la période de septembre à juin
- 2 agents techniques pour pallier au besoin saisonnier en espaces verts et pour les activités de fin d'année (mais juin juillet)
- 1 Agent administratif service scolaire à temps non complet en accroissement d'activité pour mettre le service à flot

5.2 *Débat sur protection sociale complémentaire*

Ce point sera étudié à l'occasion d'une prochaine commission Finances.

VI. SCOLAIRE

6.1 *Convention salle jeunes 2021-2024 avec Neauphle-le-Château*

- ⇒ **VALIDE** l'engagement de la collectivité pour une nouvelle période triennale de 2021/2024, renouvelable.
- ⇒ **AUTORISE** le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en place de la convention.

6.2 *Règlement intérieur de la salle jeunes*

- ⇒ **VALIDE** l'application du règlement intérieur de la salle jeunes par la Ville de Jouars-Pontchartrain.

VII. SPORT

7.1 *Mise à jour du règlement intérieur des gymnases Phélypeaux et La Bonde*

- ⇒ **VALIDE** la modification apportée règlement intérieur des gymnases Phélypeaux et La Bonde.

7.2 *Mise à jour du règlement intérieur du Parc Sportif de La Bonde*

- ⇒ **VALIDE** la modification apportée règlement intérieur du Parc Sportif de La Bonde.

Le Maire

Philippe EMMANUEL